

Département de : LOZERE
Commune : AUROUX

Envoyé en préfecture le 27/04/2023
Reçu en préfecture le 27/04/2023
Publié le
ID : 048-214800104-20230426-2023_5_1-DE

Présents : 9
Absents : 1
Absents représentés : 1

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023 :
DELIBERATIONS N°2023 / 04-1 à 2023 / 04-6

L'an deux mil vingt trois

Et le 29 Mars

A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUROUX s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PIJEAU Anne-Marie, Maire.

Présents : BRUNEL Hélène, DELMAS Pascal, LIAGRE Régis, MOURGUES Emmanuel, PIJEAU Anne-Marie, RICHARTE Guy, SUAU Julian, TAULEMESSE Valérie, WASSELIN Dylan

Absent(s) : VILLEDIEU Jérôme

Absent(s) représenté (s) : RUIZ Jérôme par RICHARTE Guy

Secrétaire de Séance : TAULEMESSE Valérie

2023/04-1 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 Février 2023 et du 6 Mars 2023

Approuvé à l'unanimité

2023/4-2 : Vote des taux de la fiscalité directe locale

Pour le calcul des taxes, l'Etat a déjà fait une réévaluation des bases de 7%.

Il est donc proposé de maintenir le taux de l'imposition de 2022 en 2023.

Approuvé à l'unanimité

2023/4-3 : Vote Budgets Commune, Eau et Lotissement 2023

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2023 de la Commune, de l'Eau, et du Lotissement, dont l'équilibre général se présente comme suit :

	BP Commune	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	890 761,98 €	890 761,98 €
Investissement	699 443,76 €	699 443,76 €
Total	1 590 205,74 €	1 590 205,74 €

	BP Eau	
	Dépenses	Recettes
Exploitation	116 706,11 €	116 706,11 €
Investissement	396 410,91 €	396 410,91 €
Total	513 117,02 €	513 117,02 €

	BP Lotissement	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	74 933,02 €	74 933,02 €
Investissement	66 576,00 €	66 576,00 €
Total	141 509,02 €	141 509,02 €

Approuvé à l'unanimité

2023/4-4 : Attribution des subventions aux associations

Madame le Maire indique au Conseil les actions qui vont être menées, principalement, au cours de l'été 2023 par les associations.

Elle indique que les dossiers ont été régulièrement déposés et que les demandes de subventions sont les suivantes

Association	Subvention demandée
AMCA	2 000,00 €
Comité des fêtes	1 500,00 €
Club Notre temps	600,00 €
Galopeur fou	0,00 €
Société de chasse	450,00 €

Vote des subventions par Association :**Association AMCA :**

M. SUAUI Julian sort de la salle du Conseil, car il fait partie de l'Association AMCA.

Pour la demande de subvention de 2 000,00 € relative à une action spécifique en 2023, Madame le Maire indique au Conseil, qu'en 2022, une subvention de 1 000,00 € avait été attribuée à l'association. Pour autant, aucune manifestation n'a eu lieu sur le territoire de la commune tout au long de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à une voix contre, une abstention et 7 voix pour, décide **de ne pas attribuer de subvention** à l'association AMCA cette année.

Comité des fêtes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **d'attribuer une subvention de 1 500 €** à l'association Comité des fêtes d'Auroux.

Club notre temps :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et une abstention, décide **d'attribuer une subvention de 600 €** à l'association Club Notre temps d'Auroux.

Société de Chasse :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et une abstention, décide **d'attribuer une subvention de 450 €** à l'association Société de Chasse d'Auroux.

2023/4-5 : Création d'un emploi non permanent Adjoint Technique Territorial

Approuvé à l'unanimité

2023/4-6 : Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses (Liste non exhaustive) :

- Forage
- Installation de panneaux photovoltaïque
- Adressage

Valérie TAULEMESSE
Secrétaire de Séance

Anne-Marie PIJEAN
Maire d'Auroux

